



**Bar rayé**  
**(*Morone saxatilis*)**  
**Sud du golfe du Saint-Laurent**

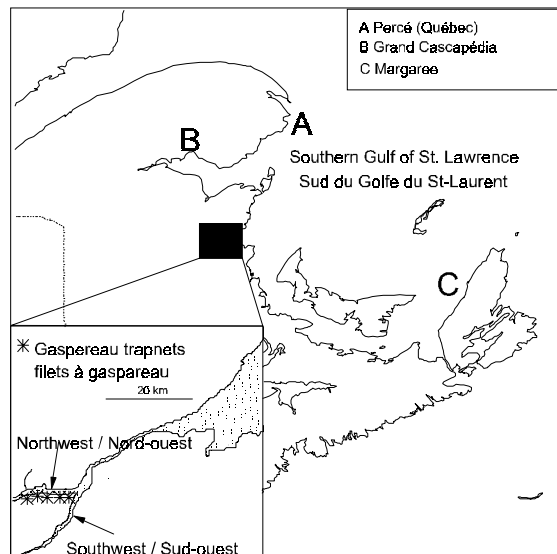
**Renseignements de base**

Le bar rayé (*Morone saxatilis*) du sud du golfe du Saint-Laurent est une population génétique distincte de celle de la baie de Fundy, mais la structure du stock dans le golfe n'est pas connue. La population du sud du golfe représente la limite septentrionale des populations reproductrices dans l'océan Atlantique. Le frai a lieu en juin dans les eaux de l'estuaire, près de la limite des eaux saumâtres. Les jeunes de l'année passent leur premier été dans les eaux semi-côtières, à proximité de l'estuaire où les oeufs ont été pondus. Pendant l'été et à l'automne, les jeunes et les adultes entreprennent de grandes migrations pour se nourrir le long de la côte. Le bar remonte les rivières à la fin de l'automne et passe l'hiver en eau douce.

Historiquement, le bar rayé était exploité principalement par prises accessoires dans de nombreux engins commerciaux utilisés pour capturer le gaspereau et l'éperlan. Les débarquements déclarés varient largement d'une année à l'autre, ce qui nous porte à croire que l'abondance du bar rayé fluctue aussi énormément.

En 1990, le stock de bar rayé du sud du golfe du Saint-Laurent a été déclaré soit réduit, soit à la baisse. Des mesures de conservation visant à limiter la mortalité par pêche ont alors été prises pour arrêter cette baisse et augmenter la survie des géniteurs.

La principale zone d'étude est l'estuaire de la rivière Miramichi, qui est actuellement le seul endroit où le bar fraie en abondance dans le golfe du Saint-Laurent.



**Sommaire**

- Le stock a été déclaré soit réduit soit à la baisse.
- En 1997, l'abondance des géniteurs était de 8 000 poissons, comme en 1996.
- Les perspectives d'augmentation du stock d'ici à l'an 2000 sont médiocres.

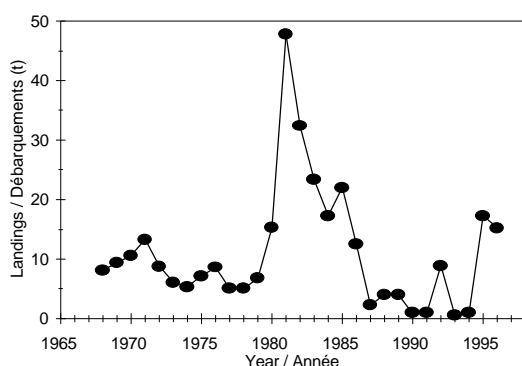
## La pêche

La pêche commerciale du bar rayé a été interdite en permanence en mars 1996 par une modification de la *Loi sur les pêches du Canada* qui interdit la vente de bar rayé sauvage dans les provinces Maritimes. Des limites de tolérance des prises accessoires ont été établies, compte tenu de la difficulté de distinguer les bars de moins de 35 cm de longueur parmi les grandes quantités de gaspureau de même taille.

Les Premières Nations ont pêché des bars rayés à des fins alimentaires, sociales et rituelles et les niveaux de capture prévus dans les ententes étaient basés sur les besoins communautaires. La pêche sportive a été limitée exclusivement à des captures avec remise à l'eau, depuis 1996.

## Débarquements

Les prises accessoires de bar rayé débarquées par les pêcheurs commerciaux du sud du golfe du Saint-Laurent varient chaque année; de 1987 à 1994, elles ont été inférieures à 10 t. Des bars rayés ont été récoltés jusqu'à l'automne 1996.



Les captures des Premières Nations ne sont pas connues mais elles sont supposées faibles, comparativement aux débarquements commerciaux. Les données sur les prises

récréatives ne sont pas recueillies régulièrement.

## État de la ressource

### Abondance des géniteurs

L'estimation de l'abondance des géniteurs est limitée au bras nord-ouest de la Miramichi qui a été reconnue jusqu'à maintenant comme principale frayère du sud du golfe du Saint-Laurent. L'abondance des géniteurs est évaluée au moyen d'expériences de marquage-recapture et de prises de bar dans le cadre de la pêche du gaspureau sur la Miramichi. Les indices de l'abondance ont été obtenus à partir des prises dans le cadre de la pêche du gaspureau dans le bras nord-ouest de la Miramichi.

L'abondance des reproducteurs dans le bras nord-ouest de la Miramichi a augmenté, d'un creux d'un peu plus de 5 000 poissons, en 1993, à un sommet de 50 000 poissons, en 1995. La plus grande partie des géniteurs, depuis la période de 1994 à 1996, provient de la cohorte de 1991. L'abondance des géniteurs est passée à 8 000 poissons, en 1996 et 1997.

	Année				
	1993	1994	1995	1996	1997
Population approximative (nombre de poissons)					
Géniteurs	5 500	29 000	50 000	8 090	8 000
Femelles	330	2 320	18 500	5 097	3 000
Indice de capture (poissons par filet par 24 h)					
	3,6	68,7	36,8	8,9	4,9
Prélèvements de la pêche (sud du golfe)					
Nombre de poissons	65	5 808	22 000	16 400	0
Poids (t)	<0,1	2,3	20,1	15,3	0

En 1995, les captures dans la rivière Miramichi, en mai et juin, ont été évaluées à plus de 11 t et n'ont pas été inscrites dans la

base de données statistiques du MPO. Le total des prélèvements de géniteurs entre mai 1995 et mai 1996, dans le sud du golfe du Saint-Laurent, était de l'ordre de 40 000 poissons, c'est-à-dire près de 80 % du stock estimé de géniteurs de 1995.

### Abondance des jeunes de l'année

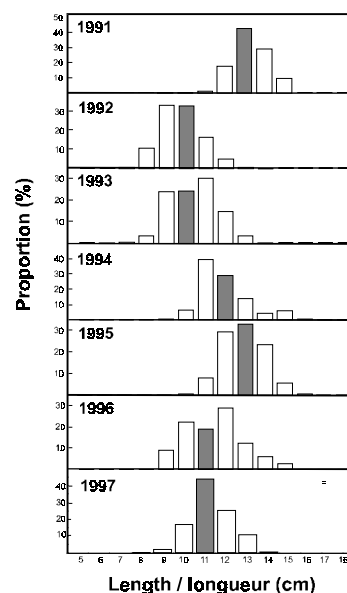
L'abondance des bars rayés de l'année a été évaluée à partir de captures durant la pêche de l'éperlan en eau libre, pratiquée l'automne dans la Miramichi. Le taux de capture moyen en 1997 de 10 poissons par filet par 24 heures était l'avant-dernier, en importance. Les taux de capture de 1995 et 1996, au moment où les femelles génitrices étaient le plus abondantes, équivalaient dans la plupart des cas à plus de dix fois les taux enregistrés les années précédentes.

#### Taux de capture (poissons par filet par 24 h) de jeunes bars de l'année.

Année	Moyenne	Intervalle de précision	
		Inférieur	Supérieur
1991	18	15	227
1992	50	0	191
1993	17	2	62
1994	7	2	21
1995	255	132	671
1996	452	159	2 964
1997	10	1	59

Le succès des classes d'âge de 1995 et 1996 par rapport au recrutement de géniteurs futurs dépend de la survie en hiver. Pour un certain nombre de poissons d'espèces tempérées, les jeunes de l'année de grande taille ont un meilleur taux de survie hivernale. Les bars rayés qui commencent leur premier hiver à une longueur à la fourche de • 10 cm ont moins de chances de survivre que ceux qui mesurent >10 cm. On a noté de grandes différences de longueur, d'une année à l'autre, chez les jeunes bars de l'année avant l'hiver.

C'est chez la classe d'âge de 1991, qui est présentement la cohorte dominante de la population de géniteurs, que l'on a enregistré les tailles les plus longues avant l'hiver. La classe d'âge de 1997 était peu abondante et la longueur moyenne à la fourche était de 11 cm.



### *Perspectives*

La désignation de 1990 du stock comme étant réduit ou à la baisse demeure juste. La production d'oeufs en 1997 continuera de dépendre des géniteurs de la classe d'âge de 1991 parce que les classes d'âge de 1992 et de 1993 sont faibles. On estime qu'il reste moins de quelques milliers de poissons de la classe d'âge de 1991, dont la plupart sont probablement des femelles. La perspective de voir un important apport de la classe d'âge de 1995 en 1998 et 1999 est diminuée du fait de la faible abondance de cette classe d'âge, selon l'échantillonnage de 1997.

Tout changement futur de l'état du stock de bars rayés du sud du golfe du Saint-Laurent dépendra de l'abondance des géniteurs, du succès des géniteurs et du recrutement

possible associé au taux de survie en hiver. L'on ne prévoit pas d'augmentation de l'abondance des géniteurs avant 1999.

### ***Considérations de gestion***

L'abondance de femelles génitrices risque de continuer de baisser jusqu'en mai 1998. Des mesures visant à éliminer le braconnage et à réduire encore davantage ou à éliminer la mortalité par pêche doivent être envisagées. Des pratiques de pêche à la ligne consciencieuses (capture et remise à l'eau) doivent également être encouragées.

La production des classes d'âge viables dépend d'un niveau d'abondance des géniteurs supérieur à un seuil minimal. Aucun seuil précis n'a encore été défini, mais les indications préliminaires révèlent qu'on pourrait utiliser comme valeur provisoire un nombre supérieur à 5 000 femelles génitrices. Le but du plan de gestion actuel est d'accroître l'abondance des géniteurs en réduisant la mortalité attribuable à la pêche des jeunes et des adultes.

Il est probable qu'une exploitation par pêche excessive, à des niveaux semblables à ceux de 1995 et 1996, a été le facteur déterminant des fortes variations historiques des débarquements de bar rayé du sud du golfe du Saint-Laurent. En 1995-1996, le taux d'exploitation aurait été aussi élevé que 80 %. À titre d'information, sur la côte est des États-Unis, le taux d'exploitation visé est de 27 % et le seuil d'exploitation est de 33 %.

Certains bars rayés de plus de 50 cm de longueur à la fourche, prélevés dans la rivière Miramichi, de 1995 à 1997, contenaient dans leurs muscles des concentrations de mercure

supérieures aux lignes directrices de Santé Canada pour une consommation humaine illimitée.

### ***Pour obtenir de plus amples renseignements,***

communiquer avec :

Gérald Chaput  
Direction des Sciences  
Ministère des Pêches et des Océans  
C.P. 5030  
Moncton (N.-B.)  
E1C 9B6

Téléphone : 506-851-2022  
Télécopieur : 506-851-2147  
Courriel : ChaputG@MAR.DFO-  
MPO.GC.CA

### ***Références***

Bradford, R.G. and G. Chaput. 1998. Status of striped bass (*Morone saxatilis*) in the southern Gulf of St. Lawrence in 1997. MPO; Secrétariat canadien pour l'évaluation des stocks, Document de recherche 98/35.

On peut se procurer des exemplaires du rapport à l'adresse suivante :

Processus consultatif régional des Maritimes  
Ministère des Pêches et des Océans  
C.P. 1006, succursale B105  
Dartmouth (N.-É.)  
Canada B2Y 4A2  
Téléphone : 902-426-7070  
Courriel : myrav@mar.dfo-mpo.gc.ca

Internet : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas)  
ISSN: 1480-4921

*An English version is available on request at the above addresss.*

